



## Passeport - suivi en ligne de la demande

L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) propose un service de suivi permettant de consulter en ligne l'état d'avancement de sa demande de passeport (site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) - rubrique « où en est ma demande de passeport ? »). En 2015, cette procédure a été utilisée plus de 780 000 fois.

Les usagers reçoivent également un SMS lorsque leur passeport est disponible en mairie.

Plus de 2,6 millions de SMS ont été automatiquement adressés aux usagers par les mairies en charge de la remise du titre.

Cela évite ainsi des appels et des déplacements inutiles.

Ce service est également accessible à partir du site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

### Avantages pour les usagers (particuliers) :

- simplification des démarches,
- possibilité de connaître, à toute heure, l'état d'avancement de leur demande de passeport, sans contacter la mairie.

